



Facture de terrassement sans devis

Par **rozavel26**, le **16/02/2011** à **14:26**

Bonjour,

en 2002 lorsque nous avons fait construire notre maison nous avons fait appel à un terrassier afin de raccorder le terrain à l'eau...

le travail à été réalisé sans qu'aucun devis n'est été signé...

mon mari, dans les mois qui ont suivi à tenté d'obtenir un devis et une facture, mais le terrassier qui préférait un paiement en liquide, que nous avons refusé, ne nous a jamais communiqué ni devis ni facture.

il y a environ 2 ans il laisse une facture de 820€46 à notre domicile, nous décidons de ne pas donné suite...

aujourd'hui presque 9 ans après il nous adresse une mise en demeure de payer sous 15 jours la somme de 1221€54 sous peine de poursuite!

que devons nous faire?

merci pour votre réponse rapide

cordialement

Par **chris_idv**, le **16/02/2011** à **14:38**

Bonjour,

Si vous n'avez pas accepté de devis, ni signé de contrat ou de bon de commande vous n'avez rien à faire: le terrassier n'est pas en mesure de prouver la réalité de la prestation pour laquelle il demande un paiement de votre part.

Une action de sa part en justice n'a donc aucune chance d'aboutir.

Cordialement,

Par **rozavel26**, le **16/02/2011** à **14:45**

merci de votre réponse
pensez vous que la loi du 2 mars 1990 peu prévaloir dans notre "affaire"?
pensez vous qu'il nous faut répondre à ce monsieur par courrier recommandé?
merci

Par **rozavel26**, le **18/02/2011** à **21:54**

personne ne peux m'aider????
merci de vos réponses!

Par **chaber**, le **19/02/2011** à **08:35**

Bonjour

Je ne peux que vous confirmer la réponse fournie

Votre entrepreneur aurait dû établir un devis, et avant travaux vous le faire accepter.

S'il est certain de son coup, il demandera au tribunal une injonction de payer à laquelle in faudra alors obligatoirement répondre dans le délai d'un mois

Par ailleurs, s'il fait référence à des travaux de 2002, il y a prescription.

Par **rozavel26**, le **23/02/2011** à **21:47**

merci beaucoup pour votre réponse!
qui me conforte et me rassure!
cordialement